



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3013

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Reventilation d'autorisations de programmes

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3013**

commission principale : urbanisme

objet : **Reventilation d'autorisations de programmes**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Deux opérations menées par la délégation générale au développement urbain nécessitent une reventilation d'autorisations de programmes entre les différents budgets :

1° - Opération n° 1601 - Villeurbanne : quartier Jacques Monod

La résidence Jacques Monod est un ensemble très dense de 257 logements sociaux, issu de la démolition de la cité Olivier de Serres entre 1984 et 1986. Elle présente la particularité d'être la propriété indivise de 3 bailleurs : l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat, Alliade habitat et l'OPH du Rhône. Ce quartier est inscrit au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en catégorie 2 (il n'est pas en zone urbaine sensible -ZUS-).

A partir de 2006, un projet urbain a été défini et organisé en 2 phases. La phase 1 est en cours de mise en œuvre :

- 2008 : démolition des 12 villas murées depuis 1993 par Villeurbanne est habitat, extension de la crèche E. Niboyet et rénovation du local commun résidentiel par la Commune de Villeurbanne,
- 2009 : démolition du Centre régional d'hébergement des sportifs par l'OPH Grand Lyon habitat,
- 1er trimestre 2011 : démarrage des travaux de création d'une voie nouvelle par la Communauté urbaine,
- 1er semestre 2012 : démarrage des travaux de construction de 36 logements par Alliade habitat et du Relais jeunes Monod par l'OPH Grand Lyon habitat.

Le projet a fait l'objet d'individualisations d'autorisations de programmes par délibérations des 18 novembre 2008 et 28 septembre 2009, pour un montant de 1 011 500 €, répartis comme suit :

- budget principal : 893 000 € TTC,
- budget annexe de l'eau : 60 000 € TTC,
- budget annexe de l'assainissement : 58 500 € HT.

Le montant des travaux relevant du budget annexe de l'assainissement a été réévalué à 64 000€, soit un besoin de financement de 5 500 € HT. Ce montant peut être déduit sur l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération.

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P17O1601 (€ TTC)	893 000	103 247	- 5 500	887 500
1P17O1601 (€ TTC)	60 000	34 832	0	60 000
2P17O1601 (€ HT)	58 500	300	5 500	64 000

2° - Opération n° 1431 - Saint Genis Laval : secteur des Platanes VN

L'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés à Saint Genis Laval, réalisée par l'OPH Grand Lyon habitat pour le compte de la Ville de Saint Genis Laval, a permis la construction de 18 maisons jumelées répondant à des normes d'habitat spécifiques et la possibilité de stationner une caravane à proximité de l'habitation. Dans le même secteur, la Communauté urbaine a aménagé une aire d'accueil de 16 places pour les gens du voyage. Ce projet a nécessité la réalisation d'une voirie communautaire de desserte et de liaison avec les voies déjà existantes que sont la rue Guilloux et le chemin des Platanes.

Le projet a fait l'objet d'individualisations d'autorisations de programmes par délibérations des 12 février 2007 et 21 janvier 2008 pour un montant de 937 000 €, répartis comme suit :

- budget principal : 721 000 € TTC,
- budget annexe de l'eau : 60 000 € TTC,
- budget annexe de l'assainissement : 56 000 € HT.

Afin de finaliser cette opération, des travaux d'espaces verts sont nécessaires ainsi que quelques travaux de voirie, en particulier le marquage au sol.

Les travaux d'espaces verts représentent un montant de 27 000 € TTC et les travaux de voirie 9 000 € TTC, soit un total de 36 000 € TTC.

Ces travaux sont à réaliser sur le budget principal dont le disponible est de 2 666 €.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme prévue au budget principal pour un montant de 41 194 €.

En contrepartie, les montants des autorisations de programmes individualisées sur les budgets annexes peuvent être diminuées afin de ne pas impacter le coût global de l'opération. Il est proposé de reventiler l'autorisation de programme prévue sur les budgets annexes et de les affecter au budget principal :

	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P09O1431 (€ TTC)	721 000	2 666	+ 41 194	762 194
1P09O1431 (€ TTC)	60 000	22 008	- 22 008	37 992
2P09O1431 (€ HT)	56 000	19 186	- 19 186	36 814

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**Approuve :**

a) - la reventilation de l'individualisation de l'autorisation de programme P17 - Politique de la ville, sur :

- opération n° 1601 - Villeurbanne : quartier Jacques Monod

	Autorisation de programme initiale en dépense	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P17O1601 (€ TTC)	893 000	- 5 500	887 500
1P17O1601 (€ TTC)	60 000	0	60 000
2P17O1601 (€ HT)	58 500	5 500	64 000

b) - la reventilation de l'individualisation de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur :

- opération n° 1431 - Saint Genis Laval : secteur des Platanes VN

	Autorisation de programme initiale en dépense	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P09O1431 (€ TTC)	721 000	+ 41 194	762 194
1P09O1431 (€ TTC)	60 000	- 22 008	37 992
2P09O1431 (€ HT)	56 000	- 19 186	36 814

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.